

**RENTRÉE SCOLAIRE
2023/2024**

DOSSIER DE PRESSE

28 août 2023

École Voltaire



angers.fr



Sommaire

ÉDITO	3
1 / Des effectifs scolaires stables	4
2 / De nombreux professionnels aux côtés des enfants	5
• Une organisation inchangée de la semaine scolaire	5
• Des équipes qualifiées et nombreuses auprès des enfants	5
3 / De l'accueil du matin et du soir aux temps d'activités périscolaires : une offre périscolaire de qualité	6
• Des accueils périscolaires de 7 h 30 à 18 h 30 adaptés au rythme de l'enfant	6
• Un service de restauration scolaire plus responsable	7
• Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) répondant aux enjeux éducatifs	7
4 / Mercredi et vacances : des accueils de loisirs pour tous	
• Une continuité éducative pour l'accueil du mercredi	8
• Une offre variée pendant les vacances scolaires	9
5 / Une politique éducative locale ambitieuse	9
• Une ambition : éduquer à la citoyenneté à travers 10 champs d'action	9
• Des badges pour reconnaître les acquis	10
• Un passeport pour mesurer le parcours citoyen	10
6 / Des aménagements dans les groupes scolaires axés sur la transition écologique	11
• Des cours d'école plus verts	11
• Des écoles mieux adaptées aux températures	11
• Des éclairages plus économes et confortables	12
• Des aménagements vélos pour encourager les déplacements doux	12
• Des investissements pour le confort acoustique	12
• L'informatique scolaire	12
7 / Inclusion et parentalité au cœur des actions	14
• Être aux côtés des parents dans leur rôle d'éducateur	14
• Des temps d'accueils de plus en plus inclusifs	15

Cette rentrée 2023-2024 se fera sous le signe de la sérénité et de la stabilité.

Nous poursuivons la politique mise en œuvre depuis l'année dernière qui a permis d'augmenter fortement le nombre d'adultes présents auprès des enfants et de stabiliser au maximum les équipes.

Chaque jour, ce sont plus de 700 agents qui travaillent au service des petits Angevins et de leurs familles : ATSEM, animateurs, responsables d'unité éducative, responsables éducatifs de territoires, agents de la direction et notamment du pôle ressources humaines : chacun d'entre eux participe à la communauté éducative que nous bâtissons ensemble, avec les parents.

Cette rentrée se déroule aussi avec deux grandes ambitions :

D'une part celle de répondre collectivement à l'urgence écologique, en poursuivant aussi bien les grands travaux de rénovation, d'amélioration thermique et de végétalisation des écoles, que la sensibilisation des enfants, notamment aux questions de gaspillage.

D'autre part, celle de travailler avec les familles et les équipes enseignantes, pour que chaque enfant ait autour de lui un cadre éducatif solide, constant et cohérent. La question de l'autorité a été beaucoup évoquée ces dernières semaines, et je demeure convaincue que c'est par le cadre éducatif et par l'exemplarité des adultes qu'elle doit se traduire et que chaque enfant peut grandir sereinement.

La Direction Éducation soutient les familles quand le besoin s'en fait sentir et accompagne au quotidien les enseignants dans leur mission. Elle participe ainsi, aux côtés de tous les acteurs éducatifs de la Ville, à former les citoyens de demain, en leur donnant aussi des clés d'accès à la culture ou à de nouveaux univers par le biais des TAP, qui sont maintenus pour la 10^e année, et qui demeurent également gratuits, pour bénéficier à tous.

Bonne rentrée !

© Thierry Bonnet - ville d'Angers



Caroline Fel,
*Adjointe à l'Éducation
et à la Famille*

1 / DES EFFECTIFS SCOLAIRES STABLES

Pour la rentrée 2023-2024, les effectifs scolaires sur Angers vont rester relativement stables avec près de 9 500 élèves dans les écoles publiques et 4 000 élèves dans les écoles privées.

La Direction académique a acté plusieurs ouvertures et fermetures de classe à la rentrée dans les écoles publiques portant à 467 le nombre de classes, dont 11 classes spécialisées :

- 12 ouvertures de classes (dont 3 au titre des dédoublements REP/REP +)
- 16 fermetures de classes (dont 8 au titre des dédoublements REP/REP +)

Classes ordinaires		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Charles Bénier		- 1
	Robert Desnos	+ 1	
	Aldo Ferraro		- 1
	Victor Hugo	+ 1	
	Isoret		- 1
	Montesquieu	+ 1	
	Jacques Prévert	+ 1	
	Adrien Tigeot	+ 1	
	Voltaire		- 1
Élémentaire	Marcel Pagnol		- 1
Primaire	René Brossard	+ 1	
	Henri Chiron		- 1
	Anne Dacier	+ 1	
	La Pérussaie		- 1
	Gérard Philippe	+ 1	
	Jean Rostand		- 1
	Marie Talet	+ 1	
Sous-total		+ 9	- 8

À NOTER :

Une unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) pour les enfants de 6 à 11 ans ouvre à l'école Jean Rostand pour les enfants avec des troubles du spectre autistique (5 à 7 enfants)

Ajustements des GS/CP/CE1 dédoublés en REP et REP+		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Robert Desnos	REP	- 1
	Aldo Ferraro	REP	+ 1
	Montesquieu	REP	- 1
	Jacques Prévert	REP +	- 1
Élémentaire	Robert Desnos	REP	+ 1
	Aldo Ferraro	REP	- 2
	Claude Monet	REP +	- 1
	Paul Valéry	REP +	+ 1
Primaire	Pierre et Marie Curie	REP	- 1
	Larévellière	REP	- 1
Sous-total		+8	-2

TOTAL	+ 11	-11
--------------	-------------	------------

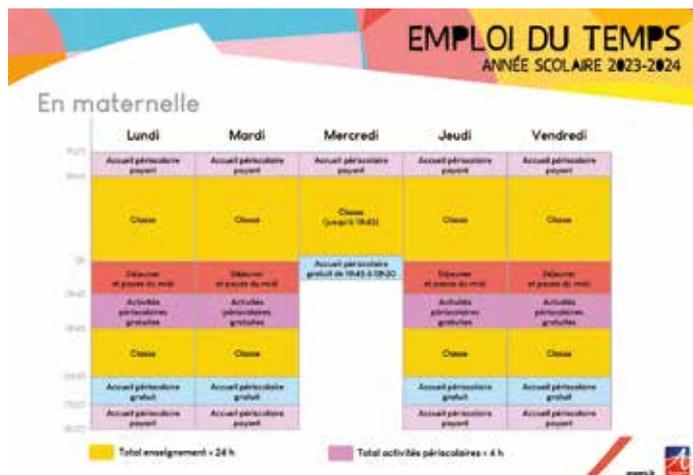
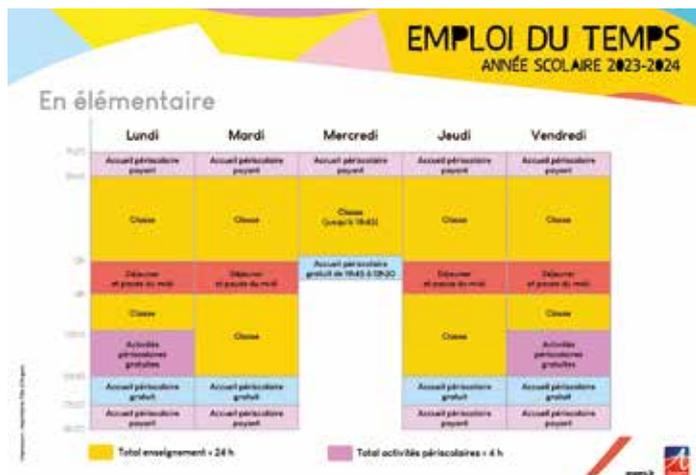
2 / DE NOMBREUX PROFESSIONNELS AUX CÔTÉS DES ENFANTS

Une organisation inchangée de la semaine scolaire

L'organisation des journées scolaires et des horaires en école maternelle comme en école élémentaire reste inchangée pour cette rentrée 2023-2024 avec 24 heures d'enseignement répartis :

- Sur 4,5 jours pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques
- Sur 4 jours pour les élèves scolarisés dans les écoles privées

Des temps périscolaires viennent encadrer la journée d'école. Ils ont tous un caractère éducatif et social.



L'organisation de la semaine autour des 24 heures d'enseignement permet un accueil des enfants dès 7 h 30 le matin, jusqu'à 18 h 30 le soir.

Des équipes qualifiées et nombreuses auprès des enfants

De nombreux professionnels municipaux interviennent tout au long de la semaine aux côtés ou en relais des équipes enseignantes, et notamment les ATSEM et les animateurs. Depuis la rentrée 2022-2023, ce sont plus d'une centaine de professionnels supplémentaires qui sont présents auprès des petits Angevins. Ceci représente un effort budgétaire annuel de 3M d'euros pour la collectivité, sans augmentation de la fiscalité.

• Les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)

179 ATSEM seront présentes à la rentrée 2023-2024 dans les écoles angevines à raison :

- D'une ATSEM dans chaque classe de maternelle (depuis la rentrée 2022-2023)
- D'une vingtaine d'ATSEM en équipe d'appui pour pallier les absences éventuelles

Attachées à un territoire dédié auprès d'enfants qu'elles connaissent bien, ces ATSEM d'appui sont présentes en surnombre si besoin dans les écoles.

Les ATSEM interviennent aux côtés des enseignants sur les temps scolaires et périscolaires pour une véritable continuité éducative sur le temps d'accueil de l'enfant. Elles prennent en charge l'intégralité des accueils périscolaires du matin (en maternelle et en élémentaire), participent aux temps de pause méridienne et sont des appuis pour les temps de surveillance du dortoir ou pendant les récréations.



• Les animateurs

328 animateurs sont présents dans les écoles et accueils de loisirs de la Ville d'Angers pour prendre en charge les enfants sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires. Ils assurent notamment la surveillance de la pause méridienne, les temps d'activité périscolaire (TAP) en maternelle et en élémentaire, les accueils périscolaires du soir ainsi que les accueils de loisirs. Leur affectation sur un secteur géographique dédié permet aux enfants d'avoir de véritables référents connus tout au long de leur semaine. Depuis la rentrée 2022-2023, ces postes sont tous proposés à 100%.

Comme pour les ATSEM, une équipe d'appui – à raison d'un animateur par école soit 37 postes – est également constituée.



© Ville d'Angers

3 / DE L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR AUX TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : UNE OFFRE PÉRISCOLAIRE DE QUALITÉ

Les temps périscolaires

Des temps périscolaires encadrent la journée d'école : l'accueil périscolaire du matin et du soir, la pause méridienne et les temps d'activités périscolaires. Des projets d'unité périscolaires existent sur chaque école et fixent les attentes pédagogiques sur chacun de ces temps afin de favoriser le bien-être des enfants et leur épanouissement.

Des accueils périscolaires de 7 h 30 à 18 h 30 adaptés au rythme de l'enfant

Un service municipal d'accueil fonctionne avant et après la classe dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Tous les enfants scolarisés dans une école publique peuvent bénéficier de ce service aux horaires suivants :

- L'accueil périscolaire du matin (payant) de 7 h 30 à 8 h 35
- L'accueil périscolaire du mercredi midi (gratuit) de 11 h 45 à 12 h 30
- L'accueil périscolaire du soir de 16 h 45 à 17 h 30 (gratuit) et de 17 h 30 à 18 h 30 (payant)

Les familles peuvent consulter les tarifs de l'accueil périscolaire sur le site de la Ville. Une augmentation de 3,5 % des tarifs entre en vigueur à la rentrée scolaire. La fréquentation des accueils périscolaires municipaux s'effectue après avoir complété un dossier d'inscription (Cf encadré) mais ne nécessite pas de réservation.



© Ville d'Angers

Prendre en compte le rythme de l'enfant à tous les moments de la journée, une réalité qui se vit dès les accueils périscolaires du matin autour d'activités adaptées.

Un service de restauration scolaire plus responsable

Sur délégation de la Ville d'Angers, le service de restauration scolaire est géré par Papillote et Compagnie, qui assure la production, la livraison et le service des repas. L'aide au repas pour les plus petits ainsi que la surveillance du temps de pause méridienne sont confiées aux personnels municipaux (ATSEM et animateurs) qui suivent les enfants au quotidien.

Afin d'éviter le gaspillage alimentaire et d'adopter une facturation plus juste pour les familles, Papillote et Compagnie propose pour cette rentrée 2023-2024 un nouveau système de réservation plus responsable. En effet, dès la rentrée de septembre, le forfait annuel jusqu'ici en vigueur laisse la place à un système de réservation et d'annulation pour une facturation au réel de la consommation des repas. Les tarifs et les modalités d'inscription sont consultables sur le site papillote-et-cie.fr.



© Ville d'Angers

Pour lutter contre le gaspillage, chaque nouvelle recette développée par Papillote et compagnie est soumise à l'approbation des enfants lors de tests dans les écoles et accueils de loisirs comme ici à l'ALSH Paul Bert.

Des démarches en ligne simplifiées

Réaliser ses démarches administratives d'inscription ou de réservation, 24h/24, 7j/7 depuis chez soi à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone portable, c'est possible tout autant pour les activités péri et extrascolaires que pour la réservation des repas à la cantine. Comment ?

- Sur l'Espace Parents de la Ville d'Angers accessible depuis un compte Internet A'tout pour les inscriptions TAP / Garderie / Accueils de loisirs et les réservations en accueils de loisirs
- Sur le portail famille de Papillote et Compagnie pour s'inscrire à la restauration scolaire et réserver ou annuler ses repas



Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) répondant aux enjeux éducatifs

Pour la 10^e année consécutive, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) restent gratuits sur Angers. Ils se déroulent :

EN MATERNELLE :
les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
de 13 h 45 à 14 h 45

Pendant ces TAP en maternelle, des activités adaptées au rythme des enfants sont proposées :

- La sieste pour les enfants de petite section
- La sieste, des temps de repos ou des activités calmes pour les enfants de moyenne section
- Des activités non-sollicitantes (activités encadrées mais non-dirigées où l'enfant est libre de son investissement) pour les enfants de grande section afin de favoriser leur retour en classe pour les apprentissages scolaires



© Ville d'Angers

Privilégiez des activités non-dirigées pour moins solliciter les enfants de grande section pendant les TAP, une réalité à Pierre et Marie Curie.

EN ÉLÉMENTAIRE : les lundis et vendredis, de 15 h 15 à 16 h 45

Pendant ces TAP en élémentaire, un large choix d'activités est proposé aux enfants. Le programme des écoles couvre l'ensemble des thématiques inscrites dans la politique éducative locale : sport et santé, culture, citoyenneté, sciences et numérique, environnement et transition écologique, jeux, activités manuelles et loisirs créatifs.

Des associations (clubs sportifs, centres sociaux, fédération d'éducation populaire...) encadrent aussi certaines de ces activités. Des partenaires municipaux ou associatifs (comme les Musées, Angers Patrimoine ou les bibliothèques pour ce qui concerne la culture...) peuvent également intervenir ponctuellement sur des séances.

Toutes les activités proposées en TAP font l'objet de fiches actions visant à détailler les objectifs pédagogiques poursuivis et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

En 2022-2023, voici quelques exemples de TAP proposés par thématiques :

- **Sport et santé** : TAP « Handisports », TAP « sports innovants », TAP « foot et santé » ...
- **Culture** : TAP Musées « à l'école des sorciers », TAP relations internationales « À la découverte de l'Europe » ou « Découverte de la culture chinoise » ...
- **Citoyenneté** : TAP Initiation aux premiers secours, TAP « Mieux-vivre-ensemble » autour du harcèlement, ...

- **Sciences et numérique** : TAP « Petit chimiste », TAP « Robotique et programmation » ...
- **Environnement et transition écologique** : TAP « J'aime ma planète », TAP « Jardin et potager », TAP « tri des déchets », ...
- **Jeux, activités manuelles et loisirs créatifs** : TAP « Échecs », TAP « Aquarelle », TAP « do it yourself », ...



© Ville d'Angers

Après le forum de présentation, les enfants expriment leur préférence parmi la variété d'activités proposées en TAP.

4 / MERCREDI ET VACANCES : DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR TOUS

La Ville d'Angers propose (sur inscription et réservation) un accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. Cette offre municipale est complétée par une offre associative mise en œuvre par les centres sociaux et les maisons de quartiers.

Une continuité éducative pour l'accueil du mercredi

Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques, l'accueil du mercredi s'effectue à la demi-journée. Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs côtoyés au quotidien dans les groupes scolaires, favorisant la continuité éducative. Si l'accueil ne se déroule pas à l'école, un système de transport gratuit est mis en place par la collectivité. Sur la Ville, cela représente plus de 1 800 places disponibles dans :

- 21 accueils de loisirs maternels (2-5 ans)
- 9 accueils de loisirs sans hébergement (6-14 ans)

Pour les enfants scolarisés dans les écoles privées, l'accueil du mercredi est possible à la journée (les enfants des écoles privées n'ont pas école la journée du mercredi). Il se déroule soit dans des accueils de loisirs municipaux, soit au sein d'écoles privées. Des animateurs diplômés assurent également l'accueil pendant les vacances pour permettre

aux enfants de bénéficier d'un certain suivi dans leur prise en charge. À Angers, ce sont près de 400 places qui sont ouvertes à la réservation dans :

- 4 accueils de loisirs maternels (2-5 ans)
- 4 accueils de loisirs sans hébergement (6-14 ans)



© Ville d'Angers

L'accueil de loisirs de la Claverie.

Une offre variée pendant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, la Ville d'Angers ouvre jusqu'à :

- **13 accueils de loisirs maternels pour les enfants de 2 à 5 ans.** Ces accueils sont répartis sur l'ensemble de la ville afin de faire profiter chaque famille d'un accueil en proximité dans la limite des places disponibles.
- **6 accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de 6 à 14 ans.** Ces accueils de loisirs sont répartis dans les différents quartiers de la ville avec la volonté d'offrir aux enfants des lieux d'accueils propices à la détente et à l'évasion. C'est dans cette optique qu'après la Claverie et le Hutreau, les Cabanes du Lac puis Les Bois d'Aubin ont ouvert leurs portes favorisant un accueil privilégié dans des locaux neufs et fonctionnels et dans un environnement extérieur boisé et agréable.

Une offre de stages thématiques est également déployée sur chaque semaine de vacances (hormis à Noël) dans les accueils de loisirs pour offrir aux enfants un accueil plus spécialisé autour d'un thème porteur. 20 stages ont été réalisés en 2022-2023.



« Les Bois d'Aubin », situé dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin.

5 / UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE AMBITIEUSE

Une ambition : éduquer à la citoyenneté à travers 10 champs d'action

L'éducation est d'abord la mission des parents, qui sont les premiers responsables des enfants, soutenus par les équipes pédagogiques de l'école obligatoire. Mais la formation de l'enfant s'inscrit aussi en lien avec l'environnement dans lequel il va construire sa vie, pour devenir adulte et citoyen. C'est dans cet espace éducatif que la Ville d'Angers décline sa Politique Éducative Locale (PEL) basée sur la notion d'éducation à la citoyenneté.

Cette Politique Éducative Locale se traduit par le soutien et l'encouragement aux jeunes Angevins pour leur permettre de s'insérer dans la société et de valoriser leur talent sur notre territoire en investissant 10 domaines clés pour :

- Prévenir les risques de santé
- Soutenir l'apprentissage du langage
- Savoir nager
- Connaître les gestes qui sauvent
- Être éveillé à l'art et à la culture
- Explorer le jeu
- Préserver l'environnement
- Avoir un usage éclairé et responsable des outils numériques
- Mieux connaître le monde professionnel
- S'épanouir par l'engagement citoyen

Ces dix grandes thématiques de la politique éducative locale sont déclinées par l'ensemble des professionnels sur les différents temps périscolaires et extrascolaires : un stage thématique autour de la découverte du patrimoine angevin pendant les vacances, un TAP autour du handisport pendant 12 semaines ou encore un cycle de découverte des métiers chaque mercredi en accueil de loisirs. Les initiatives sont nombreuses pour faire vivre la Politique Éducative Locale au quotidien pour les enfants.



Quoi de mieux qu'une visite de l'Hôtel de Ville avec les élus pour débiter l'éducation à la citoyenneté.

Des badges pour reconnaître les acquis

Afin de reconnaître l'investissement des enfants dans les activités relevant de la politique éducative locale, la Ville d'Angers distribue des badges à l'issue des différents parcours suivis sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires. La Ville d'Angers veut ainsi valoriser les compétences acquises par les enfants dans le cadre de leurs activités ou de leurs engagements. L'objectif est de donner du sens à leurs expériences et de contribuer à faire d'eux des citoyens à part entière.

On distingue deux niveaux de badge :

- **Un badge découverte** qui vise à encourager et à valoriser les réussites dès les premières expériences éducatives : c'est le niveau 1 du parcours
- **Un badge d'engagement** qui vient reconnaître l'implication dans une activité permettant le développement de notions transversales : s'exprimer dans un groupe, partager ses idées, développer ses arguments, partager des valeurs, développer un esprit critique, connaître ses droits et devoirs...

Depuis le 1^{er} septembre 2022, ce sont 2 530 badges « découverte » et 671 badges « engagement » qui ont été délivrés aux jeunes Angevins.



La fierté des enfants de cycle 3 de l'école Marie Talet lors de la remise de leur badge d'engagement « Petit secouriste » après un parcours TAP de 12 séances consacrées aux gestes de premiers secours.

Un passeport pour mesurer le parcours citoyen

Pour cette rentrée 2023-2024, un passeport du parcours éducatif va être mis en place afin de référencer tous les badges reçus et compétences acquises par chaque enfant durant sa scolarité. Outil de valorisation des engagements des enfants,

ce passeport leur donnera à voir les champs qu'ils ont pleinement investi et leur donner envie d'en investir de nouveaux. Ce passeport sera mis en place dès la rentrée auprès des enfants scolarisés en CP et les suivra jusqu'à leur entrée au collège. Les parents seront destinataires de ce passeport à chaque fin d'été et pourront ainsi mesurer le parcours effectué par leur enfant.

6 / DES AMÉNAGEMENTS DANS LES GROUPES SCOLAIRES AXÉS SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des cours d'école plus vertes

Sur l'ensemble du mandat, la Ville d'Angers a déployé un budget de près de 3M d'euros pour le verdissement des cours d'école afin de :

- Doubler la présence d'arbres dans les cours d'écoles (soit une prévision de 600 arbres plantés)
- Obtenir un ratio minimum de 25 % de surfaces végétales - perméables dans les cours d'écoles (entre 8 000 et 11 000 m² désimperméabilisés)

Les projets visent à créer des espaces ombragés et de fraîcheur dans chaque école, désimperméabiliser les sols et proposer des espaces récréatifs mixtes et diversifiés afin que chacun y trouve sa place. Après une première phase qui a concerné cinq sites en 2022-2023, ce sont neuf sites qui ont été retenus pour cette 2^{ème} phase en 2023-2024 :

- Annie Fratellini
- Les Grandes Maulévroies
- Marie Talet
- Gérard Philippe
- Alfred de Musset
- François Raspail
- Jacques Prévert
- Neslon Mandela
- Alfred Clément



En janvier 2022, Jean-Marc Verchère, alors 1^{er} adjoint, participe aux plantations dans le cadre du verdissement de la cour de l'école Cussonneau.

Des écoles mieux adaptées aux températures

Rénovation thermique et réhabilitation du groupe scolaire Gérard Philippe

Les travaux ont commencé en début d'année 2022 et se sont terminés cet été : extension de l'école maternelle et du restaurant scolaire, construction d'un équipement petite enfance et restructuration des locaux de l'école élémentaire. À la rentrée de septembre, pour la maternelle, ce sont deux dortoirs, un bloc sanitaire et trois classes qui auront été rénovés et remis à disposition.

Coût du projet : 6,4M d'euros TTC ;

Coût de l'opération : 7,8M d'euro TTC.

La poursuite du plan store pour mieux isoler les écoles

Chaque année, des stores sont installés dans les écoles afin d'améliorer le confort thermique en évitant la surchauffe des espaces intérieurs. Après la façade sud de l'école élémentaire la Blancheraie et l'école élémentaire Jules Verne l'an dernier, c'est la façade sud de l'école élémentaire Desnos qui est au programme 2023-2024 pour un budget de 76 000 € TTC.



Plus grand, plus spacieux, plus fonctionnel, plus économe et mieux isolé... le groupe scolaire Gérard Philippe est totalement rénové pour cette rentrée 2023-2024.

Des éclairages plus économes et confortables

Cinq écoles vont bénéficier d'une solution d'éclairage en LED, moins gourmande en énergie et améliorant le confort visuel de tous les utilisateurs :

- Isoret
- François Raspail
- René Gasnier
- Salle de restauration Henri Chiron
- Salle de restauration Claude Monet

Des aménagements vélos pour encourager les déplacements doux

L'installation d'abris à vélos dans six écoles sont programmées : Adrien Tigeot, Jean-Jacques Rousseau, Marie Talet, Bordillon, Condorcet et La Pérussaie.

Des investissements pour le confort acoustique

Dans un souci d'amélioration du confort acoustique de tous les utilisateurs, un plan bruit prévoit le renouvellement progressif des sols de salles de restauration au profit d'un revêtement textile facile d'entretien. Après Victor Hugo, c'est l'école Condorcet qui sera concernée en 2024, pour un montant de 20 000€ TTC.

L'informatique scolaire

296 000 € TTC d'investissement ont été réalisés en 2022 concernant :

- Le déploiement de 23 nouveaux moyens de vidéo-projection interactifs portant le taux moyen d'équipement en élémentaire à 56 %.
- Le renouvellement d'une partie du parc de tablettes.
- Le renouvellement de l'intégralité du parc de chariots de transport et de rechargement des tablettes au profit d'une solution plus ergonomique et plus maniable.



Rénovation du groupe scolaire Voltaire

Pleinement inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Monplaisir, la restructuration du groupe scolaire Voltaire entre dans sa première phase de travaux à la rentrée 2023-2024. Cette réhabilitation complète vise à proposer :

- Une organisation fonctionnelle favorisant les passerelles entre le multi accueil petite enfance, la maternelle et l'élémentaire
- Une mise en accessibilité du site
- Une amélioration des performances énergétiques
- Le traitement des cours en îlot de fraîcheur
- Un positionnement central du pôle administratif maternelle/élémentaire
- Un hall et la restauration

Dès cette rentrée 2023-2024, les grands travaux seront engagés sur l'ensemble du groupe scolaire. Afin de favoriser le bon déroulement du chantier dans des conditions optimales, les enfants scolarisés en maternelle à Voltaire seront accueillis au 20 Boulevard de Monplaisir dans les anciens locaux dédiés à l'accueil de loisirs Maria Montessori et du Pôle éducatif livres et jeux de la Ville d'Angers. Les horaires des écoles maternelles et élémentaires ont été adaptés et des dispositifs ont été mis en place afin de favoriser les mobilités des familles d'un site à l'autre.

Coût de l'opération : 10 M€ TTC / Les partenaires : l'État (NPNRU, DSIL, Fonds vert) et la CAF



Classes flexibles et boîtes à jouer dans le cadre du budget participatif

17 écoles ont pu bénéficier de mobiliers et matériels dans le cadre du projet « Aidons l'école à bouger pour mieux apprendre », issu du budget participatif (classes flexibles et ateliers autonomes). Un bilan a été réalisé en fin d'année scolaire 2022-2023. Le corps enseignant a pu constater un environnement de classe plus serein et plus apaisé. Les élèves se sentent écoutés, compris et investis puisqu'ils sont désormais acteurs de leurs choix et de leurs apprentissages, en définissant eux-mêmes leur zone de travail.

Six écoles ont été retenues pour la mise en œuvre des boîtes à jouer. Les boîtes à jouer (cabanons) sont des matériels de « récupération » permettant aux enfants de développer leur créativité et leur imagination, en détournant les objets de leur utilité première. (Exemples d'objets : palme, clavier d'ordinateur, cône de travaux...).

Le budget total s'élève à 130 000 € TTC.

7 / INCLUSION ET PARENTALITÉ AU CŒUR DES ACTIONS

Être aux côtés des parents dans leur rôle d'éducateur

La conférence des familles : un lieu d'échanges et de création de nouvelles idées

Composée de parents et de personnels institutionnels ou associatifs, la conférence des familles se réunit trois fois par an, le samedi matin, pour aborder des thématiques liées à l'éducation des enfants. Pour 2022-2023, c'est le sujet de l'égalité filles/garçons qui a pu être débattu tout au long de l'année au sein de cette instance où les parents ont pris la parole. Le prochain rendez-vous est fixé en fin d'année au centre Jacques-Tati sur une thématique encore à définir.

Intéressez pour rejoindre la conférence des familles ? Obtenez plus de renseignements par mail à l'adresse suivante : conferencedesfamilles@ville.angers.fr



© Ville d'Angers

L'égalité filles/garçons au cœur des échanges de la conférence des familles à Jean Vilar en avril 2023.

Des assises de la famille et de l'éducation prévues au printemps 2024

Tous les deux ans, la Ville d'Angers invite tous les parents qui le souhaitent à participer aux assises de la famille de l'éducation. Événement phare autour de la parentalité, ces assises proposent sur tout le territoire durant une semaine, un cycle de conférences animées par des spécialistes des questions éducatives et de parentalité. Après « Le monde change. Et l'éducation ? », en 2022, le thème 2024 sera prochainement révélé.

Un accompagnement quotidien des familles sur les temps péri et extrascolaires

Au quotidien, des échanges à propos des difficultés repérées sont organisés sur les lieux péri et extrascolaires. Ainsi, des rencontres parent-enfant-responsable d'unité éducative peuvent être proposées, avec l'appui possible des chargées de mission inclusion et parentalité, pour échanger et mettre

en place des aménagements favorisant l'accueil de l'enfant : contrat d'engagement, aide aux repérages dans le temps, adaptation des activités... Une orientation vers un soutien extérieur peut être proposée : Maison de quartier, Maison des solidarités, associations...

Les équipes municipales sont également formées aux questions de parentalité. Des temps de formation autour des Violences Éducatives Ordinaires (VEO) ont été proposés et vont se poursuivre en 2023-2024. La question du harcèlement à l'école fera aussi l'objet d'un temps de formation en septembre 2023.

Parallèlement, la Ville continue de supporter l'action d'associations de soutien à la parentalité : EPE, Médiation 49, UDAF, ACVS... avec 52 750€ HT de subventions en 2023.



© Ville d'Angers

Les animateurs du quartier Justices en formation autour des Violences Éducatives Ordinaires.

Un accompagnement spécifique des parents via le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif politique de la Ville visant à donner un coup de pouce pour la scolarité, la santé ou le bien-être pour les enfants de 2 à 12 ans. Gratuit et confidentiel, le PRE propose un accompagnement sur-mesure aux enfants des quartiers prioritaires en établissant un parcours adapté à chaque situation. 272 parcours sont effectifs à la rentrée 2023-2024. Quatre coordinatrices et treize intervenants animent ces parcours au quotidien.

Des temps d'accueils de plus en plus inclusifs

Un accueil favorisé sur les temps péri et extrascolaires

Depuis janvier 2022, deux chargées de missions inclusion et parentalité interviennent sur les temps péri et extrascolaires pour recueillir les besoins de l'enfant, rencontrer les parents et accompagner les équipes dans la prise en compte d'aménagements. Pendant l'année scolaire 2022 – 2023, plus de 70 rendez-vous avec les familles ont été réalisés par nos équipes dans ce cadre.

Lorsque cela est nécessaire, le recrutement d'un accompagnant éducatif peut aussi être effectué. Pour la rentrée de septembre 2023, la collectivité va recruter entre 60 et 65 accompagnants éducatifs, tant pour l'accueil individuel d'enfant que pour l'accompagnement de groupe d'élèves scolarisés en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ou UEE (Unité d'Enseignement Externalisé), soit deux fois plus qu'il y a 5 ans.

Cet été, 21 enfants présentant des besoins spécifiques ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, permettant un accueil de qualité dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les Accueils de Loisirs Municipaux (ALM).

Les questions autour du handicap sont aussi travaillées avec les enfants : un TAP découverte du handicap a été proposé dans deux écoles grâce à un partenariat avec le lycée Wrezinsky et des échanges de correspondances ont pu avoir lieu entre les élèves de l'école Charles Bénier et de l'IME du Graçalou.



© Ville d'Angers

Entre 60 et 65 accompagnants éducatifs évolueront à la rentrée aux côtés des enfants lorsque cela est nécessaire comme Nour Zidane l'an dernier auprès de Roméo.

Des locaux plus adaptés et du matériel spécifique pour mieux prendre en charge les enfants

Les lieux périscolaires et extrascolaires s'équipent aussi de matériel favorisant l'accueil des enfants avec des besoins spécifiques : casques antibruit, time-timer, objets sensoriels... Les animateurs sont accompagnés dans leur utilisation par les chargées de mission inclusion et parentalité.

Des achats de mobilier adapté ont été réalisés sur l'ALSH Bois d'Aubin et l'école Montesquieu.

L'aménagement des espaces de l'école fait l'objet d'une attention particulière. Sur de nombreuses écoles, un espace « jeu calme » est proposé : tapis au sol, livres, jeux de construction...

Sur quatre écoles, des salles d'« autorégulation » sont expérimentées conjointement avec l'équipe scolaire et offre un outil supplémentaire pour favoriser le retour au calme d'un enfant en prévention ou en situation de crise.



© Ville d'Angers

Aménager des coins calmes dans les espaces de jeux comme ici à Marcel Pagnol, permet de faciliter la prise en charge des enfants.

Des professionnels mieux formés et accompagnés

L'intervention des chargées de mission inclusion et parentalité depuis 2022 vient soutenir les équipes en proximité et favoriser l'acculturation autour de l'inclusion. Des temps de sensibilisation ont été proposés régulièrement, en complémentarité avec les équipes d'établissements médico-sociaux : SESSAD, DITEP... Force est de constater une plus grande perméabilité de nos institutions en faveur de l'accueil des enfants.

Cette année, le partenariat avec l'Inspection Académique permettra de proposer à 12 accompagnants éducatifs d'intégrer un tronc commun de formation de 30 h avec leurs collègues AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap).

Le plan de formation proposé aux ATSEM et animateurs inclus aussi des formations autour des handicaps et de l'accompagnement des besoins spécifiques.

Des partenariats réaffirmés

En octobre 2022, la Ville signait une convention avec l'Inspection Académique et trois structures médico-sociales concernant quatre Unités d'Enseignement Externalisé intégrées aux écoles d'Angers. À la rentrée, une cinquième UEE ouvrira ses portes à l'école Jean Rostand permettant dans un premier temps d'accueillir cinq élèves avec un effectif augmentant progressivement à une dizaine d'enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme. En amont de cette ouverture, des membres de l'équipe d'animation et l'équipe enseignante ont pu bénéficier ensemble de temps de formation et de préparation pour accueillir cette classe.

En complément de ces cinq UEE, six classes ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) sont implantées dans les écoles angevines.

La Ville d'Angers sera aussi représentée au Forum des coordinations organisé le 13 octobre aux Greniers Saint-Jean, temps fort ouvert à l'ensemble des professionnels œuvrant dans le champ du handicap.

CONTACT PRESSE
Service des Relations Presse
Ville d'Angers / Angers Loire Métropole
Bruno Dos Santos
02 41 05 47 21
relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.fr>